

CONTEXTE

Récemment, un cas **d'oreillons** a été confirmé par laboratoire chez un adulte de la région de la Capitale-Nationale. L'infection a été acquise dans un pays étranger. Un contact proche du cas-index a aussi développé la maladie; ce cas secondaire réside dans une autre région du Québec. Il est possible que d'autres cas secondaires surviennent dans notre région au cours des prochaines semaines, mais ce risque est jugé faible.

ÉPIDÉMIOLOGIE DE L'INFECTION

- Ce cas-index est le premier à survenir dans la région de la Capitale-Nationale depuis 2014.
- Les cas d'oreillons sont rares dans la province, mais des éclosions avec transmission limitée peuvent survenir.
- La dernière éclosion d'importance dans la province de Québec est survenue en 2010 avec 672 cas rapportés.
- Depuis 2010, plus du tiers des cas rapportés dans la province sont survenus chez des personnes de 15 à 24 ans.

RAPPEL SUR LES OREILLONS

- **Agent causal** : *Paramyxovirus*, genre *Rubulavirus*.
- **Symptômes** : Fièvre légère et autres symptômes généraux + tuméfaction unilatérale ou bilatérale des glandes salivaires, le plus souvent des glandes parotides.
- **Complications** : Une épidydimite-orchite (surtout unilatérale) survient chez 25 % des hommes pubères. La méningite, l'encéphalite, la pancréatite, la surdité et l'infertilité sont rares.
- **Transmission** : Par contact direct avec la salive ou des gouttelettes respiratoires.
- **Période d'incubation** : 12 à 25 jours, moyenne de 16 à 18 jours.
- **Période de contagiosité** : De 2 jours avant le début de la tuméfaction jusqu'à 5 jours après.
- **Laboratoire** : Le TAAN (PCR) est la méthode diagnostique de choix. Privilégier un **écouvillonnage buccal ou un prélèvement de salive** autour du canal de Sténon (jusqu'à 5 jours après l'apparition des symptômes). Sinon,

un prélèvement d'urine peut être fait jusqu'à 14 jours suivant l'apparition des symptômes. La sérologie ne devrait être utilisée que lorsqu'il est impossible de faire un échantillonnage buccal. La sérologie est un piètre prédicteur pour le diagnostic des oreillons dans une population immunisée.

- **Intervention pour un cas suspect ou confirmé** : Isolement à la maison jusqu'à 5 jours après le début de la tuméfaction et mesures de précaution « gouttelettes ».
- **Prévention** : Le vaccin contre les oreillons (RRO) est donné aux enfants à 12 mois et à 18 mois. Les personnes nées à partir de 1970 doivent avoir reçu au moins une dose de vaccin contre les oreillons pour être considérées protégées. Les personnes nées avant 1970 sont considérées protégées contre cette infection.

INTERVENTIONS ATTENDUES DES CLINIENS

- Considérer un diagnostic d'oreillons devant un tableau compatible avec cette infection.
- Devant un cas suspect, privilégier l'utilisation du TAAN (PCR), en procédant à un écouvillonnage buccal ou un prélèvement de salive autour du canal de Sténon, et ce, jusqu'à 5 jours après l'apparition des symptômes. Sinon, un prélèvement d'urine peut être fait jusqu'à 14 jours suivant l'apparition des symptômes.
- Devant un cas suspect d'oreillons, recommander un isolement à la maison jusqu'à 5 jours après le début de la tuméfaction.
- Déclarer les cas probables ou confirmés d'oreillons à la Direction de santé publique.

POUR PLUS D'INFORMATIONS

<http://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2016/16-271-04W.pdf>

Service Prévention et protection des maladies infectieuses
Nicholas Brousseau, médecin-conseil
Marie-France Beaudet, médecin-conseil

Coordonnées de la Direction de santé publique de la Capitale-Nationale:

- ▶ Jour : (418) 666-7000, poste 250
- ▶ Soir, fin de semaine, congé férié: (418) 648-2176